



Conditions Générales de Vente

- Un billet = une traversée. Un aller-retour nécessite deux billets.
- Un billet correspond à un siège à bord du ferry Prony Express ou équivalent. Les sièges ne sont pas numérotés.
- Les billets ne sont pas nominatifs. Les entreprises sous-traitantes n'ont pas à entrer de numéro de badge lors de la réservation de leurs billets. Elles sont responsables de la bonne transmission des billets et des heures d'embarquement à leur personnel.
- L'embarquement est clos cinq minutes avant l'heure de départ inscrite sur le billet.
- En cas de no-show ou de retard à l'embarquement : billet perdu, pas de remboursement ni dédommagement financier possible.
- Si annulation de traversée du fait de PRNC : billet utilisable (transférable) sur une traversée ultérieure dans la limite des places disponibles, pas de remboursement ni dédommagement financier possible.
- Les billets vendus peuvent être cédés à une tierce-partie mais ne peuvent pas être remboursés.

Le responsable Maritime, Port et opérations logistiques

